

## Le futur incertain du Kurdistan irakien

En tant qu'acteur d'un espace 'minoritaire', le Kurdistan doit composer avec les cadres étatiques qu'il n'a pas réussi à rendre caducs et avec des dynamiques régionales qui lui échappent.

Jordi Tejel

L'espace kurde s'est vu bouleversé au cours des dernières 20 années, comme conséquence de trois événements majeurs. Tout d'abord, la guerre du Golfe de 1991 et le retrait qui s'en suivit des troupes irakiennes d'une partie du nord de l'Irak, avaient ouvert la voie à la création d'un territoire de facto autonome face à Bagdad. Une zone grise, du point de vue du droit international, qui s'est cependant « normalisée » lorsque l'Irak est devenu un État fédéral, après la seconde intervention américaine en 2003. Enfin, longtemps marginale, la question kurde en Syrie a été propulsée sur le devant de la scène nationale et régionale, suite à l'évolution de la révolte, initiée en mars 2011. En effet, le 19 juillet 2012, Bachar al Assad a décidé de retirer partiellement ses troupes du Nord syrien, contribuant ainsi à l'apparition d'une seconde autonomie kurde de facto qui, en deux ans, a réussi à s'institutionnaliser et à garantir sa durabilité dans un contexte de violence inouïe.

De la sorte, au cours des 20 dernières années, nous avons assisté à la formation de deux entités kurdes qui ont confirmé, si besoin était, la crise de l'État westphalien au Moyen-Orient, voire au-delà. Derrière cette évolution, a priori similaire se cachent cependant des réalités locales bien différentes. Tout d'abord, leur statut diffère. La Constitution irakienne de 2005 définit l'Irak comme un État fédéral et reconnaît le Kurdistan irakien comme un territoire autonome, doté d'importantes prérogatives. Deuxièmement, leur « légitimité » internationale diverge. Ainsi, le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) est reconnu comme un acteur « irakien » et régional à part entière. Son président, Massoud Barzani, est reçu dans la plupart des capitales moyen-orientales et occidentales, tandis que sa capitale, Erbil, abrite bon nombre de consulats du monde entier.

À l'inverse, les trois « cantons » kurdes dominés par le Parti de l'union démocratique (PYD), organisation sœur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) de Turquie, constituent une nouvelle zone grise au Moyen-Orient. Aucun État n'a reconnu la valeur légale de ces « zones libérées » guidées selon le nouveau mot d'ordre

du PKK : l'« autonomie démocratique ». Excepté les États parias de la région (Syrie et Iran) ou en phase de décomposition (Irak), aucun gouvernement n'entretient des relations « diplomatiques » avec les « ministres des Affaires étrangères » des cantons contrôlés par une organisation considérée comme terroriste, au même titre que le PKK.

Si d'aucuns affirment que la consolidation de deux territoires kurdes autonomes, couplées au lancement du « processus de paix » en Turquie en 2013, a conduit à l'essor d'un « printemps kurde », couronné par l'« effacement » des frontières héritées des accords secrets Sykes-Picot en 1916, en partie dû aux victoires militaires de l'État islamique en Irak et au Levant (EIL), les défis pour le mouvement kurde sont de taille. Bien que de nombreux acteurs soient impliqués dans l'évolution de la question kurde en Irak et en Syrie, on se focalisera ici, dû aux contraintes d'espace, sur les incertitudes auxquelles les Kurdes d'Irak doivent faire face dans le contexte belliqueux actuel, ainsi que sur ses ramifications syriennes.

### Vers l'autonomisation du Kurdistan irakien

La décision de Saddam Hussein d'envahir le Koweït en août 1990 aura en effet un impact durable à la fois sur les Kurdes d'Irak et sur l'ensemble de l'espace kurde. Une coalition internationale dirigée par les États-Unis, avec l'aval de l'ONU, s'attaque aux troupes irakiennes déployées dans le petit émirat koweïtien entre le 17 janvier et le 28 février 1991, leur infligeant une défaite militaire sans appel. Encouragés par les propos ambigus du président américain, George Bush, sur le rôle des Irakiens dans le renversement de Saddam Hussein, des milliers de Kurdes dans le Nord et de chiites dans le Sud se soulèvent croyant pouvoir compter avec le soutien militaire des USA. Toutes les villes du Kurdistan tombent entre les mains du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) en février 1991.



**Un soldat 'peshmerga' embrasse le drapeau national kurde dans Khazir, située entre Erbil et Mossoul. Khazir est devenu le nouveau front entre les 'peshmerga' et l'EIL, suite à l'avancée du califat en territoire kurde.** /VIANNEY LE CAER/PACIFIC PRESS/LIGHTROCKET VIA GETTY IMAGES

Mais dès mars, les unités de la Garde républicaine, restées loyales au régime, commencent à reprendre le terrain perdu, et les souvenirs de la campagne Anfal poussent près de deux millions de Kurdes à un exode sans précédent vers les frontières iraniennes et turques. Devant le drame humain des réfugiés kurdes, les puissances occidentales, s'appuyant sur la résolution 699 du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'ingérence humanitaire, décident de créer une « zone de protection » (*safe haven*) afin de leur permettre de regagner leurs foyers. Dès ce moment, la protection internationale se fait effective sur un territoire d'environ 40 000 km<sup>2</sup> peuplé par 3,5 millions de Kurdes. Le reste des provinces à majorité kurde (Kirkouk, Sindjar, Khaniqin) restent cependant sous le contrôle de Saddam Hussein qui y poursuit sa politique d'arabisation forcée.

Cette résolution ouvre la voie à l'établissement d'une région kurde de facto, indépendante de Bagdad. Les principaux partis kurdes assument le pouvoir local et préparent des élections pour la mise en place d'un Parlement régional, qui adopte unilatéralement, en octobre

1992, une « déclaration d'union fédérale » avec l'Irak. La déposition du régime de Saddam Hussein, en avril 2003, contribue à la consolidation de l'autonomie du Kurdistan irakien dans le « nouvel Irak » défini par la Constitution de 2005 comme un État fédéral.

En théorie, le fédéralisme permet aux régions de bénéficier à la fois d'une certaine autonomie et de la redistribution équitable des ressources de la part du gouvernement central. En outre, le fédéralisme est perçu par certains experts comme un système d'organisation territorial et politique permettant à des pays, avec des groupes ethniques et/ou religieux en conflit, d'assurer leur durabilité tout en allouant des compétences aux diverses entités régionales. Pour les critiques du fédéralisme, cependant, la décentralisation du pouvoir n'est qu'un premier pas vers la séparation des régions bénéficiant desdits « privilèges ». En réalité, l'analyse de divers modèles et exemples d'États, avec une structure fédérale ne permet pas de tirer des conclusions dans un sens ou dans l'autre. Autrement dit, le fédéralisme n'est ni la solution à tous les problèmes, ni la cause de la fin

des États. Le point essentiel autour de ce débat est d'observer le degré d'application des accords prévus ainsi que la lecture que les uns et les autres en font.

Actuellement, le principal sujet de discorde, mis à part le statut final des « territoires disputés » tel Kirkouk, reste l'exploitation des ressources naturelles du Kurdistan (gaz et pétrole). En effet, selon la Constitution de 2005, la part du budget irakien qui revient au Kurdistan est essentiellement obtenu grâce à la rente pétrolière est de 17 %. En réalité, cependant, le gouvernement de Bagdad transfère moins du 17 % au GRK qui a littéralement fait exploser ses dépenses depuis 2005 en investissant dans divers mégaprojets, mais également en développant de manière surdimensionnée le secteur public. Toujours est-il que le GRK ne pourrait pas maintenir son niveau de dépenses sans recevoir plus de transferts de la part de Bagdad ou alors sans avoir accès à de nouvelles sources d'autofinancement. C'est dans ce cadre-là que le GRK a opéré un rapprochement spectaculaire avec la Turquie au cours des dernières années. Ainsi, par exemple, en janvier 2014 le premier oléoduc turco-kurde est mis en marche dont les bénéficiaires doivent, en théorie, échapper à Bagdad.

Sur le plan politique, la période 2008-2013 a été le théâtre de quelques changements significatifs. Tout d'abord, si l'implication des dirigeants kurdes dans les affaires irakiennes est toujours d'actualité, la société kurde, dans son ensemble, se trouve de plus en plus déconnectée du reste du pays. Les Kurdes ont vécu une expérience très distincte du reste de l'Irak depuis déjà plus de 20 ans. Le kurde est devenu la langue quasi exclusive si bien que certains jeunes ne parlent pas du tout l'arabe, ou très mal. Enfin, pour les Kurdes, le fédéralisme constitue la condition sine qua non de leur appartenance à l'Irak.

### Une entité kurde en sursis

Les opportunités qui se sont ouvertes aux Kurdes dans les années 2000 ne peuvent pas nous faire oublier deux grands défis. D'une part, la crise syrienne a rouvert la voie à des alliances entre certains groupes kurdes avec des États, à priori, contraires aux aspirations nationales kurdes. Alors que le PDK de Massoud Barzani est devenu un partenaire fiable de la Turquie, le PYD s'est rapproché du régime de Damas lui prêtant son aide pour faire face à l'avancée des rebelles syriens. En contrepartie, le PYD a obtenu « carte blanche » pour contrôler, en cavalier seul, les enclaves kurdes. Par ailleurs, le PYD a reçu un soutien logistique non négligeable de l'Iran afin de contrecarrer le soutien accordé, à son tour, par la Turquie à l'opposition syrienne.

De son côté, l'UPK et le jeune parti Gorran (« Changement »), sous influence iranienne et opposés à l'hégémonie politique du PDK dans cette région, ont vu dans la crise syrienne une opportunité de critiquer la politique « extérieure » de Massoud Barzani et de soutenir

le PYD. Le mouvement kurde se retrouve, en somme, plongé dans un marasme marqué par des luttes internes et des alliances régionales qui rappellent le contexte des années quatre-vingt, fragilisant toute perspective d'une entente intra-kurde, malgré le contexte favorable à l'accomplissement des aspirations historiques vers l'établissement d'un État kurde.

D'autre part, l'évolution des affrontements entre les *peshmergas* ou combattants kurdes du GRK et les milices de l'EIIL a mis en évidence les faiblesses des premiers. En effet, la reprise du contrôle par les *peshmergas* de la région de Shengal le 5 août 2014, par exemple, a été possible grâce à l'appui décisif des forces aériennes irakiennes, sans lesquelles les combattants kurdes n'auraient pas pu reprendre son contrôle. L'achat d'armement lourd provenant des USA pour faire face à l'EIIL et les frappes aériennes autorisées par Washington contre les jihadistes au nord de Mossoul entre le 9 et le 10 août renforcent par ailleurs la dépendance structurelle du GRK vis-à-vis de l'administration Obama qui, pour l'heure, s'est déclarée à plusieurs reprises contre la division territoriale de l'Irak.

De même, le soutien de la Turquie reste indispensable pour la survie du GRK qui a besoin d'Ankara pour vendre le pétrole « kurde », pour payer une guerre qui s'annonce coûteuse en termes humains (victimes et réfugiés) et matériels. Si le gouvernement d'Ankara a fini par dévoiler son intérêt pour les ressources énergétiques du Kurdistan irakien, les appels du GRK à l'aide internationale pour faire face aux attaques de l'EIIL offrent des arguments de poids à la Turquie pour différer toute velléité indépendantiste de Massoud Barzani, qui en juillet 2014 avait demandé à son Parlement de prendre les dispositions nécessaires pour organiser un référendum d'autodétermination. Enfin, l'échec des *peshmergas* à Sinjar, où des centaines de yézidis ont été massacrés par l'EIIL, a provoqué les premières critiques kurdes concernant la gestion du conflit armé par le GRK. Les doutes se sont installés sur la viabilité d'un éventuel État kurde partageant plus de 1 000 kilomètres avec le « califat » établi par l'EIIL dans les provinces sunnites de l'Irak sans le soutien de Bagdad et des USA.

L'espace kurde – de la Syrie à l'Irak, en passant par la Turquie où les municipalités contrôlées par les nationalistes kurdes se sont érigées en de véritables contre-pouvoirs politiques – se trouve dans une phase de transition vers de nouvelles formes d'autonomie, aux contours flous, avançant à des rythmes différenciés et jouissant de « légitimités » juridiques dissemblables. Le mouvement kurde n'est pas pour autant complètement maître du jeu. En tant qu'acteur d'un espace « minoritaire », il doit composer avec les cadres étatiques qu'il n'a pas réussi à rendre caducs, ainsi qu'avec des dynamiques régionales qui lui échappent. C'est la conjonction entre la réponse du mouvement kurde aux défis susmentionnés et les dynamiques hors espace kurde qui détermineront le nom de cette transition. ■